

*Ne lâchons rien - ça vaut la peine!
Dranbleiben - es lohnt sich!*



Association suisse pour les droits des femmes **adf**
Schweizerischer Verband für Frauenrechte **svf**

Bâle, 18 octobre 2022

Communiqué aux médias

« Seul un oui est un oui ! »

18.043 Réforme du droit pénal en matière sexuelle et mise en œuvre de la Convention d'Istanbul !

Le 20 octobre 2022, la commission du Conseil national traitera de la réforme du droit pénal en matière sexuelle.

Comme par le passé, l'Association suisse pour les droits des femmes ADF-SVF s'engage avec véhémence pour une solution consensuelle sans équivoque, la solution dite "Seul un Oui es un oui".

C'est la seule façon de garantir le consentement clairement exprimé des deux personnes impliquées et de pouvoir poursuivre les abus sexuels, comme le montre parfaitement la pratique juridique déjà en vigueur en Suède.

Comme on le sait, la Suisse a ratifié la Convention d'Istanbul (art. 36). Elle est donc contraignante. Les Etats parties sont tenus de rendre punissables les actes sexuels non consentis.

Jusqu'à aujourd'hui, ce sont surtout les femmes qui sont touchées par les agressions sexuelles. La solution "Seul un oui est un oui" offre une protection importante aux femmes et garantit le respect des droits humains généraux.

Nous renvoyons volontiers aux explications détaillées d'expertes juridiques sur la solution "Seul un oui est un oui" dans notre lettre du 7 janvier 2020 adressée à la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats.

Nous répondons volontiers à vos questions.

Meilleures salutations
pour le comité de la SVF-ADF Suisse les co-présidentes

Annemarie Heiniger
+41 79 133 80 90

Ursula Nakamura-Stoeklin
+41 79 455 56 79

SVF-ADF Schweizerischer Verband für Frauenrechte
Postfach 2206 4001 Basel
Tel. 079 133 80 90 / 062 877 16 64 Mail: adf_svf_secret@bluewin.ch
PC-Konto 80-6885-1 / CH54 0900 0000 8000 6885 1

www.feminism.ch